

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date vingt-deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 1^{er} mars 2022

Délibération n° : 22-03-11

7.10 Divers

Objet : Budget Primitif 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 20

Vote Contre : 2

Abstention : 5

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Isabelle DUFRENNE - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Christine LEONET a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Christian DURIEUX a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Ali FARHI

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1612-2,

CONSIDÉRANT que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des Conseils municipaux.

CONSIDÉRANT que la Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget lors du Conseil municipal du 08 février 2022,

CONSIDÉRANT la présentation faite à la commission finances réunie le 22 février 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des voix avec :

- 2 voix contre (Gérard QUINET et Claudine HERLIN) et
- 5 abstentions (Grégory SPYCHALA, Tiphanie OTLET, Dominique CORREA, Dorothee MARTIN, Dominique DAUCHY)

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220308-22_03_11-BF

Article 1 : de se prononcer favorablement sur l'adoption du budget primitif 2022 établi comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 10 061 748 €
Recettes : 10 061 748 €
- Investissement : Dépenses : 2 323 445 €
Recettes : 2 323 445 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Maire

Acte affiché le : 08 MARS 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr


Le Maire,

Sandrine GOMBERT

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 20

Contre : 2

Abstentions : 5

Date de convocation : 23/02/2022

Présenté par Le Maire, Sandrine GOMBERT (1),

A Petite-Forêt, le 01/03/2022

Le Maire, Sandrine GOMBERT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

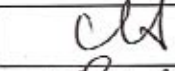
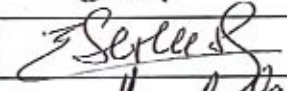
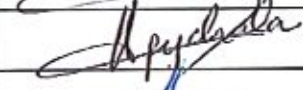

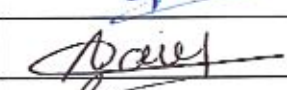

A Petite-Forêt, le 01/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



AITLAMAALMAHMED ABDEL AZIZ	
CORREA DOMINIQUE	
CROMBE PASCAL	
DAUCHY DOMINIQUE	
DEMAREST DIDIER	
DEQUAYE LEA	
DUFRENNE ISABELLE	
DURIEUX CHRISTIAN	Pouvoir donné à S. GOMBERT
FARHI ALI	
GAILLARD GERARD	
GENARD CLAUDINE	Pouvoir donné à A. Farhi
GOMBERT SANDRINE	
HERLIN CLAUDINE	
JOLY VERONIQUE	
LAMRI RACHID	
LEONET CHRISTINE	Pouvoir donné à J.P. POMMEROLE
LOUVION MARIE-RENEE	
MARTIN DOROTHEE	
OTLET TIPHANIE	
PISANO SYLVIA	
POMMEROLE JEAN-PIERRE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

QUINET GERARD	
SEREUSE ELISABETH	
SPYCHALA GREGORY	
STASINSKI FRANCOIS	
VANDEPOEL ARLETTE	
VANOVERSCHELDE ROBERT	

Certifié exécutoire par Le Maire, Sandrino GOMBERT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Λ, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.